



REGLEMENT DES CENTRES DE VACANCES, SEJOURS ET RAIDS ORGANISES PAR LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX

ACCEPTATION INDISPENSABLE PAR TOUS LES JEUNES DE 12 ANS ET PLUS

Pour que le séjour se déroule dans les meilleures conditions pour l'ensemble des participants, chacun s'engage à respecter les règles élémentaires suivantes :

1. Le participant s'engage à respecter les règles générales fixées par l'équipe d'encadrement : horaires du réveil et du coucher, horaire et rythme des activités ; règles de vie à l'intérieur des locaux communs ; regroupement à l'issue des quartiers libres ; mixité non admise dans les lieux sommeil, etc.
2. Il s'engage à participer au centre de vacances ou au Raid, dans le bon respect de relations cordiales et conviviales, dont sont exclus toute attitude violente et discriminatoire, tout langage insolent, vulgaire ou grossier, tant à l'égard des adultes que des autres participants.
3. L'achat et/ou la consommation de boissons alcoolisées est strictement interdite, à l'intérieur du centre comme à l'extérieur.
4. La détention et/ou la consommation de drogue, quelle qu'elle soit, est strictement interdite, à l'intérieur du centre comme à l'extérieur. La drogue que pourrait éventuellement détenir le participant sera immédiatement détruite.
5. Il est formellement interdit par les lois en vigueur de fumer, tant dans son centre de vacances que dans son enceinte. Les lois seront strictement appliquées.
6. Toutes formes de prosélytisme quel qu'il soit ne sera pas toléré.
7. Le vol et/ou le vandalisme, la destruction volontaire de matériel appartenant à l'Association ou à un tiers quelconque sont strictement intolérables. La réparation des dommages sera due par les parents, aucune assurance n'acceptant de couvrir ces risques. Au cas où la victime du vol ou de l'acte de vandalisme porterait plainte auprès des autorités de police, LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX dégagent entièrement leur responsabilité et ne pourront se porter ni caution ni garants.

En cas de manquement à l'une de ces règles, un renvoi disciplinaire du participant pourra être envisagé par l'Association LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX, en liaison avec sa famille. Dans ce cas, aucun remboursement partiel du séjour ou de ses composantes ne sera dû par l'Association. Les frais de retour et d'accompagnement éventuel seront à la charge intégrale de la famille.

Voir au dos



ACCEPTATION DU REGLEMENT DES CENTRES DE VACANCES ORGANISES PAR LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX

*Rayer les mentions inutiles

Je soussigné, M* Mme*

Père* Mère* Tuteur* de l'enfant

Adresse complète

.....

.....

Téléphone domicile Téléphone Professionnel

Certifie avoir pris connaissance du règlement figurant au verso du présent document et déclare l'accepter.

En mon absence, je délègue tous pouvoirs pour l'accueil de mon fils ma fille*, en cas de renvoi disciplinaire, à :

(donnez si possible les coordonnées de votre correspondant en FRANCE, parent ou ami, en vous assurant qu'il/elle sera effectivement présent/e à son domicile à la période de vacances concernée)

M* Mme*

Adresse complète

.....

.....

Téléphone domicile Téléphone Professionnel

Dans tous les cas, LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX me contacteront prioritairement pour l'organisation éventuelle du retour anticipé de mon enfant.

Fait à Le

Signature des parents précédée de la mention
"Lu et approuvé, bon pour accord" :

Signature du participant précédée de la mention
"Lu et approuvé, bon pour accord" :

**ACCEPTATION INDISPENSABLE
PAR TOUS LES JEUNES DE 12 ANS ET PLUS**